

A.M.R.
Société par actions simplifiée
Au capital de 1000 €
Siège Social : 61 avenue Secrétan
75019 PARIS
RCS PARIS 805 388 881

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq
Et le 1^{er} septembre à Dix heures,

L'associé unique et Président de la société s'est présenté à l'assemblée générale extraordinaire au siège social.

Est présent

-Monsieur ASERIEL Rony

Propriétaire de100 actions

Soit un total de100 actions

Sur les cent actions (100) actions composant le capital social.

Monsieur ASERIEL Rony préside la séance en sa qualité de Président

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise des deux tiers des parts détenues par l'actionnaire présent ou représenté.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de la présidence
- Les statuts sociaux.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ce dernier a eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes les questions à la présidence, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Changement de Présidence ;
- La modification corrélative des statuts,
- Les pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale agréée la démission du Président, **Monsieur Rony ASERIEL** ainsi que la nomination du nouveau Président, **la société GMR, représentée par Monsieur Rony ASERIEL** et ce à compter du 1^{er} septembre 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME ESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 13 des statuts :

ARTICLE 13 - PRESIDENT

Nomination du nouveau Président

A l'issue d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1^{er} septembre 2025 le nouveau Président de la société nommé sans limitation de durée est :

- **GMR**
Représentée par Monsieur Rony ASERIEL
Domiciliée 61 avenue Secrétan – 75019 PARIS
Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 990610982

Le reste de l'article est sans changement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

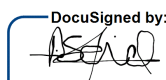
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance.

Monsieur ASERIEL Rony

DocuSigned by:

E19727E16386410...

DS
